

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	27

Date de convocation	20/09/2023
Date d'affichage	20/09/2023

DL23011	OBJET : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le vingt-six septembre, s'est réuni à 18 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Pascale VENTURINI, Pierre LUCCHINI, Jean-Jacques GRANAT, Sylvette FAYET, Richard TIBERINO, Abderzak BERKANI, Frédéric PASTOR, Emmanuel CARRIERE, Antoine MARCOS, Jean-Christophe GREGOIRE, Jack DENTEL, Jacques BOLLEGUE, Marie-France RAINVILLE (suppléante), David-Alexandre ROUX, Jean-François DURAND COUTELLE, Patrick DE GONZAGA, Daniel VOLEON (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : Katy GUYOT, Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : Gérard DAUTREPPE, Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Juan MARTINEZ, David RIBES (suppléant).

Cté Com. Pont du Gard : Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Alès Agglomération : David GUIRAUD, Laurent CHAPPELLIER.

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Bernard ANGELRAS, Monique BOISSIERE, Alain DALMAS, Claude de GIRARDI, Frédéric TOUZELLIER, Julien PLANTIER, Marie-Christine TOURNIER BARNIER, Franck PROUST, Jean-Luc CHAILAN, Frédéric BEAUME.

Cté Com. Piémont Cévenol : Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Jean-Marie GILLES, Jean-Michel AZEMA.

Cté Com. Pont du Gard : Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Frédéric TOUZELLIER à Pierre LUCCHINI,
Julien PLANTIER à Richard TIBERINO,
Jean-Luc CHAILAN à Jean-François DURAND-COUTELLE
Jean-Marie GILLES à David RIBES.

Secrétaire de séance : David Alexandre ROUX.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

VU l'avis du bureau en date du 19 septembre 2023,

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner Monsieur Alain MINGAUD référent déontologue pour la durée restant à courir du mandat,

ARTICLE 2 : De demander au Président de faciliter la saisine confidentielle du référent déontologue par les élus du Sitom sud Gard dans le respect d' une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l' Association des Maires.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20230926-DL23011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

